

Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

Le CELIAPP est un régime d'épargne enregistré qui aide les Canadiens admissibles à cotiser jusqu'à 40 000 \$ pour l'achat de leur première maison à l'abri de l'impôt.



Plafond annuel de cotisation	Plafond des cotisations à vie	Période de participation maximale
8 000 \$/année	40 000 \$	15 ans

Options d'épargne pour l'achat d'une première maison

	RAP*	CELIAPP	CELI
Cotisations	Déductibles	Déductibles	Pas déductibles
Revenus	Impôt différé	À l'abri de l'impôt	À l'abri de l'impôt
Retraits	Impôt différé	À l'abri de l'impôt	À l'abri de l'impôt
Remboursement	Requis	Non requis	Non requis

*Régime d'accession à la propriété (REER)

Êtes-vous admissible au CELIAPP?

Je suis résident canadien	☐ Oui ☐ Non
J'ai plus que l'âge de la majorité dans ma province	☐ Oui ☐ Non
J'ai moins de 71 ans	☐ Oui ☐ Non
Je n'ai pas été propriétaire d'une habitation admissible* au cours des 4 dernières années	☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu OUI à toutes les questions, vous êtes admissible à l'ouverture d'un Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété.

* Habitation admissible désigne un logement situé au Canada ou une part du capital social d'une coopérative d'habitation qui confère au titulaire le droit de posséder un logement situé au Canada. Toutefois, la mention d'une habitation admissible qui est une part visée vaut mention, selon le contexte, du logement auquel cette part se rapporte.

Le saviez-vous ?

- Vous pouvez reporter les droits de cotisation inutilisés jusqu'à concurrence de 8 000 \$ pour les utiliser l'année suivante.
- Le REER Régime d'accession à la propriété, le CELIAPP et le CELI peuvent être utilisés ensemble pour une mise de fonds plus importante lors de l'achat de votre première maison.

La différence Assomption Vie

- ✓ Excellentes solutions pour la diversification et la croissance
- ✓ Gestionnaire de fonds et fonds exclusifs
- ✓ Frais réduits avec nos Comptes de placement enregistré
- ✓ Processus simplifié et moins dispendieux pour les bénéficiaires
- ✓ Protection contre les créanciers
- ✓ Garanties 75/75 au décès et à l'échéance
- ✓ Rabais pour les comptes de plus de 50 000 \$

**Proposition pour un compte
de placement enregistré****CELIAPP**

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE PROPRIÉTÉ

Veuillez prendre note que la protection des renseignements personnels est importante pour nous. Si vous avez des questions, veuillez consulter notre « Énoncé sur la protection » des renseignements personnels situé à la fin du présent document.

POUR LES TRANSACTIONS FUNDSERV SEULEMENT

Code du distributeur	Code du représentant	Numéro du contrat	Numéro du client
Soutien au distributeur (FundSERV) Tél. 506-853-6040/1-855-577-3863 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588 Courriel : soutien.fundserv@assomption.ca		Service à la clientèle Tél. 506-853-6040/1-888-577-7337 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588 Courriel : placements.retraite@assomption.ca	

En complétant cette proposition, le propriétaire reconnaît qu'Assomption Vie déposera auprès du ministre du Revenu national un choix pour enregistrer cette arrangement admissible à titre de compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété en vertu de l'article 146.6 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, si nécessaire, déposera auprès de l'autorité fiscale provinciale compétente un choix d'enregistrer cet arrangement admissible à titre de compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété en vertu de la disposition correspondante de la législation fiscale provinciale applicable. Prière de visiter Administration des régimes d'épargne et de pension - Canada.ca pour plus d'information.

1. Propriétaire

Le propriétaire est également le titulaire en conformité avec la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et le rentier sous le contrat CELIAPP.

Prénom		Nom		Sexe: ☐ M ☐ F	
Adresse				Date de naissance	
				jour mois année	
				(doit avoir au moins 18 ans mais moins de 70 ans)	
État matrimonial: ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Conjoint de fait					
Numéro d'assurance sociale					
N° de téléphone: Résidence/Mobile Bureau					
Courriel Métier/profession (si retraité, indiquer votre métier/profession avant la retraite)					
Vérification de l'identité et de la date de naissance au moyen d'une pièce d'identité originale. Cochez (✓) une case:					
☐ Certificat de naissance ☐ Permis de conduire ☐ Passeport ☐ Autre (précisez):					
Numéro du document Lieu de délivrance (province/pays)					

Avez-vous déjà ouvert un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, à quand remonte la première fois? Précisez l'année: _____	
Avez-vous, à quelque moment durant l'année civile ou les quatre années civiles précédentes, été occupant d'une habitation admissible (ou ce qui serait une habitation admissible si elle se trouvait au Canada) comme lieu principal de résidence, qui était appartenue conjointement avec une autre personne ou autrement par:	☐ Oui ☐ Non
(i) vous-même, ou	
(ii) une personne qui est votre époux ou conjoint de fait au moment de la signature de cette proposition?	

*Habitation admissible désigne un logement situé au Canada; ou une part du capital social d'une coopérative d'habitation qui confère au titulaire le droit de posséder un logement situé au Canada. Toutefois, la mention d'une habitation admissible qui est une part visée vaut mention, selon le contexte, du logement auquel cette part se rapporte.

2. Bénéficiaire

À votre décès, si vous avez désigné votre « époux ou conjoint de fait »* comme propriétaire remplaçant, à condition d'être un particulier déterminé tel que prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, il deviendra le nouveau propriétaire et acquerra tous les droits du propriétaire à titre de titulaire de l'arrangement, ainsi que le droit inconditionnel de révoquer toute désignation de bénéficiaire faite. Si aucun propriétaire remplaçant n'a été désigné ou ne vous a survécu, la prestation de décès sera payable à votre bénéficiaire désigné ou à votre succession.

Si le bénéficiaire est votre époux ou conjoint de fait et s'il vous a survécu, il peut transférer la prestation de décès à son propre CELIAPP s'il est un particulier déterminé. En contrepartie, s'il n'est pas un particulier déterminé, il peut transférer la prestation de décès à son propre REER ou FERR, tel que prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

**Époux ou conjoint de fait d'un particulier à tout moment désigne la personne qui, à ce moment, est l'époux ou le conjoint de fait du particulier et qui ne vit pas à ce moment séparée de corps du particulier et, aux fins de la présente définition, une personne n'est pas considérée comme vivant séparée de corps d'un particulier à tout moment, sauf si elle vivait séparée de corps à ce moment, en raison de l'échec de son mariage ou de son union de fait, pendant une période d'au moins 90 jours incluant cette période.*

Premiers bénéficiaires				Révocable ou irrévocable*		
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	Lien de parenté avec le propriétaire
				☐	☐	
				☐	☐	
Total (doit être égal à 100 %)			100			

Si le bénéficiaire est un mineur, vous devez nommer un fiduciaire (sauf pour le Québec): _____

La fiducie prendra fin lorsque le bénéficiaire visé aura atteint l'âge de la majorité et qu'il ait la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valable. Le propriétaire donne ainsi les instructions au fiduciaire de verser au bénéficiaire, à ce moment-là, la totalité de l'actif détenu en fiducie pour lui ou elle.

Déclaration du propriétaire: Moi-même ou mon représentant personnel pouvons, de temps à autre et par écrit, nommer un nouveau fiduciaire pour remplacer l'ancien fiduciaire.

Bénéficiaires en sous-ordre (S'applique seulement si tous les premiers bénéficiaires nommés ci-dessus décèdent avant le propriétaire.)				Révocable ou irrévocable*		
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	Lien de parenté avec le propriétaire
				☐	☐	
				☐	☐	
Total (doit être égal à 100 %)			100			

Si le bénéficiaire est un mineur, vous devez nommer un fiduciaire (sauf pour le Québec): _____

**Au Québec, toute désignation de bénéficiaire en faveur d'un époux ou d'une épouse ou d'un conjoint ou d'une conjointe uni civilement est irrévocable, sauf indication contraire. Toutes les autres désignations de bénéficiaire sont révocables, sauf indication contraire.*

La désignation d'un bénéficiaire irrévocable limite vos droits en vertu du contrat, et le consentement du bénéficiaire sera nécessaire pour des transactions futures telles les retraits et les changements de bénéficiaire.

3. Propriétaire remplaçant

Je désigne mon époux ou mon conjoint de fait indiqué ci-dessous à titre de propriétaire remplaçant de mon contrat à mon décès. (Veuillez noter qu'à votre décès, le propriétaire remplaçant, s'il est vivant et s'il est un particulier déterminé tel que prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, deviendra le propriétaire de votre contrat. Votre contrat ne se terminera pas et la garantie au décès ne sera pas applicable.)

Prénom de l'époux ou du conjoint de fait Nom de famille de l'époux ou du conjoint de fait Sexe: ☐ M ☐ F

Adresse _____

Date de naissance: _____
jour mois année

Numéro d'assurance sociale

No de téléphone: _____
Résidence/Mobile Bureau

Courriel _____

4. Garantie

Pour le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), la garantie est de 75/75 (garantie à l'échéance de 75 % et garantie au décès de 75 %) et elle s'applique à tous les dépôts.

Veuillez vous référer au Guide du compte de placement enregistré pour connaître la définition de la garantie 75/75.

5. Instructions de dépôt de placement

Méthode de dépôt

☐ Chèque _____ \$

☐ Retrait unique par débit préautorisé _____ \$ DPA

Le débit unique préautorisé sera effectué à l'intérieur de 1 à 2 journées ouvrables suivant la date de réception de la proposition.

☐ Transfert _____ \$ (joindre le chèque et les documents de transfert nécessaires)

Formulaires de l'Agence du revenu du Canada

RC720 Transfert de votre REER à votre CELIAPP

RC721 Transfert d'un CELIAPP à votre CELIAPP, REER ou FERR

RC723 Transfert à partir d'un CELIAPP à un autre CELIAPP, REER ou FERR lors de la rupture du mariage ou de l'union de fait

Dépôt d'une somme forfaitaire

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. La somme initiale minimale requise est de 500 \$.

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes (\$) ou (%)

**Veuillez consulter les codes de fonds apparaissant à la fin de ce document pour vous assurer que la bonne option de rémunération est sélectionnée.*

Pour tout transfert provenant d'une autre institution financière, veuillez remplir le formulaire Autorisation de transfert. À moins d'avis contraire, tout transfert interne d'un contrat effectué en vertu de la présente proposition entraîne l'annulation du contrat visé. Le total des **dépôts forfaitaires** dans les CIG et CIQ et dans les comptes de placement est égal au dépôt joint à la proposition et le total des transferts.

CIG : Dépôt forfaitaire

Pour les transferts, Assomption Vie garantit les taux d'intérêt indiqués dans la présente proposition, pourvu que :

- ceux-ci soient ceux en vigueur et approuvés par Assomption Vie au moment de signer la proposition ;
- la proposition signée soit reçue à notre siège social dans les 5 jours ouvrables suivant la date où elle fut signée ; et
- la somme soit reçue à notre siège social dans les **45 jours** suivant la date où la proposition fut signée.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les taux d'intérêt applicables seront ceux en vigueur le jour où le dépôt est reçue au siège social d'Assomption Vie.

6. Accord de débit préautorisé (DPA)

Caractéristiques des débits

Cet accord de débit préautorisé est un accord variable.

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **Le dépôt initial minimal requis par transaction est la suivante :**

- 500 \$ pour chacun des comptes à intérêt garanti (CIG) - *Si le dépôt est inférieure à 500 \$, elle sera investie dans le compte à intérêt quotidien (CIQ) jusqu'à ce que sa valeur atteigne 500 \$; elle sera ensuite transférée dans un CIG.*
- 25 \$ par fonds, pour chacun de nos fonds

PAIEMENT PÉRIODIQUE PRÉAUTORISÉ

Montant du dépôt périodique _____ \$ DPA

Fréquence des prélèvements: ☐ mensuelle ☐ hebdomadaire ☐ aux deux semaines ☐ trimestrielle ☐ semi-annuelle ☐ annuelle

Date du premier dépôt périodique _____ (1^{er} au 28^e jour du mois)
jour mois année

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis.

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes (\$) ou (%)

*Veuillez consulter les codes de fonds apparaissant à la fin de ce document pour vous assurer que la bonne option de rémunération est sélectionnée.

INFORMATION BANCAIRE DE PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

Prière de joindre un chèque personnalisé avec la mention « NUL ». Si vous n'avez aucun échantillon de chèque, le nom du payeur n'est pas préimprimé, ou s'il s'agit d'un compte d'épargne, veuillez communiquer avec votre institution financière et nous remettre pour une confirmation de votre compte bancaire.

Type de service:

☐ Personnel - Si le débit provient d'un compte bancaire personnel ☐ Entreprise - Si le débit provient d'un compte bancaire d'entreprise

Numéro de banque de l'Institution financière

Numéro de succursale

Numéro de compte de banque

Propriétaire du compte bancaire

Propriétaire du compte bancaire

1. J'autorise Assomption Vie à débiter les prélèvements réguliers sur mon compte selon mes instructions telles qu'indiquées dans la proposition.
2. Si un débit préautorisé est retourné dû à une insuffisance de provisions au compte, Assomption Vie prélèvera, sans préavis, à même mon contrat, des frais de 25 \$.

Annulation

Assomption Vie annulera cet accord de débit préautorisé sur réception d'un avis écrit d'annulation d'au moins 10 jours avant la date d'annulation demandée. Contactez votre institution financière à propos de vos droits concernant l'annulation d'un DPA. (Un formulaire d'annulation standard est disponible à www.cdnpay.ca.)

Méthode de dépôt

L'annulation de cet accord de débit préautorisé n'affectera en aucune façon l'accord en vigueur entre vous et Assomption Vie pourvu que le paiement soit soumis d'une autre manière.

Recours et remboursement

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le www.cdnpay.ca.

Droits exclusifs

Tous les montants transférés du compte préautorisé pour le paiement des dépôts sont pour le bénéfice exclusif du propriétaire du contrat de rente.

7. Instructions spéciales

8. Déclarations du propriétaire

- a. J'ai demandé que la présente proposition soit en français, et je demande que tout autre document afférent soit aussi en français.
- b. Pour tout propriétaire : J'atteste que je suis un résident du Canada.
- c. Je confirme avoir lu et compris la section 12 « Conditions » ci-après et reconnais que ces conditions font partie intégrante du contrat.
- d. J'atteste que tous les renseignements et réponses donnés dans la présente proposition et dans tout document s'y rapportant sont complets et exacts, et je reconnais qu'ils constituent la base du contrat.
- e. **Je comprends et j'accepte :** qu'aucun représentant en assurance « conseiller » et qu' aucune personne autre qu'Assomption Vie n'a le droit de modifier ou d'annuler toute question ou disposition de la présente proposition ou toute disposition du contrat, d'un avenant ou de tout autre document qui fait partie du contrat ni d'y renoncer.

Que tout avis signifié à un représentant en assurance « conseiller » ou tous faits connus de lui ne constituent pas un avis signifié à Assomption Vie ou des faits connus d'Assomption Vie, sauf s'ils sont mis par écrit et intégrés à la présente proposition.

f. Consentement à l'utilisation des renseignements personnels

En apposant ma signature ci-dessous, je confirme que :

- J'ai obtenu une copie de l'« Énoncé sur la protection des renseignements personnels », que j'ai lu et dont j'accepte les conditions, faisant partie du présent formulaire ou de la présente proposition; et
- Je comprends qu'Assomption Vie, conformément aux lois en vigueur, est dans l'obligation de divulguer certains renseignements à l'Agence du revenu du Canada à des fins de déclaration fiscale. J'ai le droit de consulter les renseignements personnels contenus dans mon dossier et, le cas échéant, de demander une rectification en soumettant une demande écrite à l'adresse suivante : Assomption Vie, C.P. 160 / 770, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8L1. Je comprends et j'accepte que tout retrait de mon consentement peut rendre impossible l'administration de mon contrat ou de mon régime collectif et peut donc être considéré comme une demande de résiliation de mon contrat ou de mon régime collectif, obligeant Assomption Vie à suspendre tout versement de prestations. Par la présente, je consens et j'autorise Assomption Vie à obtenir, à utiliser et à transmettre à ses agents, ses partenaires de distribution et ses fournisseurs de services des renseignements personnels à mon sujet aux fins de l'administration, du traitement et de l'exécution du présent contrat ou régime collectif que je détiens auprès d'Assomption Vie.
- Je reconnais et j'accepte que mes renseignements personnels peuvent être utilisés, stockés ou consultés en toute sécurité dans d'autres pays et qu'ils peuvent être assujettis aux lois en vigueur dans ces pays, exigeant qu'Assomption Vie divulgue mes renseignements personnels à tout organisme gouvernemental qui en fait la demande ou qui obtient une ordonnance d'un tribunal dans ces pays à cette fin.
- Je reconnais et j'accepte que l'Agence du revenu du Canada fournira à Assomption Vie des renseignements personnels à mon sujet qui sont nécessaires à ma demande de CELIAPP, ainsi qu'à la livraison de tout service administratif en lien avec mon CELIAPP. Prière de visitez Administration des régimes d'épargne et de pension - Canada.ca pour plus d'information.

☐ J'autorise Assomption Vie à utiliser mes renseignements personnels afin de me communiquer des renseignements sur des produits et services additionnels qui pourraient m'intéresser.

g. **Autorisation (DPA) :** Assomption Vie est par les présentes autorisée à débiter le compte indiqué sur le spécimen de chèque ou la photocopie du relevé de compte ou tout autre compte signalé ultérieurement à Assomption Vie aux fins du DPA.

h. Je confirme :

- I. être un résident canadien pour fin d'impôt et ne pas être exonéré en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et ne prévoit pas de devenir un non résident;
- II. ne pas être un investisseur indifférent tel que défini au paragraphe 248(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, ni n'ai l'intention de devenir un investisseur indifférent relativement à l'impôt pendant la durée prévue du présent contrat; et
- III. ne pas avoir, ni en totalité, ou en presque totalité, éliminé et ne m'attend pas à éliminer les possibilités de subir des pertes et de réaliser des gains ou des bénéfices pendant la durée prévue du présent contrat.

9. Déclaration du représentant

Le représentant confirme avoir posé les questions énumérées dans la proposition au propriétaire susmentionné et fait en sorte que celles-ci ont été comprises.

Le représentant confirme également avoir remis et expliqué au propriétaire une Déclaration de l'agent précisant son mode de rémunération et autres incitatifs financiers, le nom des sociétés d'assurance qu'il représente, ainsi que tout conflit d'intérêt.

Veuillez cocher (✓) une case seulement:

☐ VENTE EN PERSONNE

Le représentant confirme avoir vérifié l'identité et la date de naissance du propriétaire à l'aide d'une pièce d'identité originale avec photo non expirée.

☐ VENTE À DISTANCE

Si le représentant n'était pas présent au moment de la signature de la proposition, le représentant confirme que l'identité et la date de naissance du propriétaire, ont été vérifiées en respectant l'un ou l'autre des critères suivants:

- **Pour la présente transaction (Obtention d'une copie d'une pièce d'identité avec photo):** Lors de la présente transaction, le représentant confirme avoir reçu et conservé, avec le consentement des signataires, une copie d'une pièce d'identité avec photo, valide et non expirée portant une signature visible.
- **Pour la présente transaction (vérification par vidéo-conférence):** Lors de la présente transaction, le représentant s'est assuré de voir à l'écran une pièce d'identité avec photo qui lui a paru légitime et valide et qu'il a noté les informations contenues sur cette pièce d'identité dans son dossier.
- **Transaction précédente en personne ou par vidéo-conférence:**
 - I. Lors d'une transaction précédente en personne, ou par vidéo conférence, le représentant confirme avoir consulté une pièce d'identité avec photo des signataires et qu'il a noté ces informations dans son dossier; et
 - II. Le représentant confirme également, pour la présente transaction, avoir reçu une copie d'un document officiel récent (pas plus de 3 mois) (relevé d'une institution financière ou document émis par un gouvernement fédéral, provincial ou municipal), qui confirme que les signataires résident toujours à la même adresse et qu'ils n'ont pas changé de noms. Le représentant confirme avoir reçu le consentement des signataires pour conserver une copie de cette pièce dans ses dossiers.

10. Accès en ligne

- a. Puisque vos relevés seront disponibles en ligne, désirez-vous toujours en recevoir une copie papier? ☐ Oui ☐ Non
- b. Je demande que mon contrat de rente différée et autres documents pertinents soient affichés sur mon compte en ligne.
(Au lieu qu'ils me soient postés à mon adresse résidentielle.) ☐ Oui ☐ Non

11. Signatures

X _____ X _____

Signature du (des) propriétaire(s) du compte bancaire (Si deux signatures sont requises sur le compte, obtenez la signature des personnes autorisées.)

X _____ X _____

Nom du (des) propriétaire(s) du compte bancaire (en lettres moulées)

X _____

Signature du propriétaire

Signé à (ville/province)

X _____ X _____

Signature du représentant pour Assomption Vie

Signé à (ville/province)

Nom du représentant (en lettres moulées)

Code d'agent

N° de téléphone du représentant

Nom de l'agence/du cabinet

Signée le (date)

jour

mois

année

***Veuillez noter:** Toutes les pages doivent accompagner cette proposition lorsque celle-ci est transmise au siège social d'Assomption Vie.

12. Conditions

Les conditions énumérées dans cette section font partie intégrante de la proposition et du contrat.

Sous réserve des conséquences fiscales de tout rachat qui n'est pas un retrait admissible tel que prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le propriétaire peut demander un transfert ou un rachat partiel ou total d'un dépôt d'un compte à intérêt garanti remboursable avant la fin de sa durée d'investissement. Toutefois, aucun intérêt n'est crédité sur les sommes rachetées ou transférées dans les 90 jours suivant la date à laquelle le dépôt est investi dans votre contrat. Des frais de transfert de 50 \$ seront également déduits de tout montant transféré d'un CIG vers une autre institution financière.

À moins d'avis contraire de votre part, Assomption Vie est autorisée à réinvestir la valeur marchande de vos dépôts investies dans un CIG à l'échéance de leur durée d'investissement aux mêmes conditions et modalités, sauf pour le taux d'intérêt, qui sera celui fixé par Assomption Vie pour ce genre de dépôt au moment du réinvestissement.

Vous n'êtes pas tenu de conserver les sommes investies dans le compte à intérêt quotidien pendant une durée fixe. Vous pouvez, en tout temps, effectuer des rachats ou transferts du compte à intérêt quotidien, sans frais, ni pénalité. Tout rachat qui ne constitue pas un retrait admissible tel que prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* est assujéti à des conséquences fiscales.

Dans le cas d'un **compte à intérêt garanti non remboursable**, le dépôt et les intérêts ne pourront être transférés à une autre institution financière qu'à l'échéance de la durée d'investissement.

La **date d'entrée en vigueur du contrat** est la date à laquelle Assomption Vie reçoit un premier dépôt à son siège social ainsi que la présente proposition dûment remplie, signée et datée.

Si vous avez choisi d'investir vos **dépôts par prélèvement automatique sur le compte (DPA)**, vous devez maintenir ce compte ouvert. Vous devez aussi vous assurer qu'il y ait suffisamment de fonds dans ce compte au moment du retrait. Vous autorisez ainsi l'institution financière visée à la section 6 de cette proposition à effectuer ces transactions tant que votre consentement ne sera pas révoqué par écrit. Vous devez aviser Assomption Vie par écrit si vous désirez effectuer les prélèvements sur un autre compte, changer le montant du dépôt, ou apporter tout autre changement relativement au DPA.

Si vous avez choisi d'investir dans les **comptes de placements**, vous confirmez avoir reçu les conseils de votre conseiller financier en matière d'investissement et reconnaissez que les comptes de placements que vous avez choisis sont conformes à vos objectifs de placement. Tout dépôt affecté à un compte de placement est investie à vos risques, et sa valeur peut augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations du marché.

Assomption Vie n'utilisera votre **numéro d'assurance sociale** que pour des fins fiscales dans le cadre de l'administration de votre contrat et qu'en conformité avec l'usage permis par les lois applicables.

À moins d'indication contraire du propriétaire dans la présente proposition ou par tout autre avis écrit reçu à notre siège social à la **date d'échéance** de votre contrat, votre contrat sera converti en REER. La date d'échéance d'un REER s'appliquera alors aux fins de la garantie à l'échéance.

Vous pouvez modifier la date d'échéance de votre contrat en tout temps avant la date d'entrée en service de la rente, étant la date d'échéance.

Non-résident canadien

Tous les dépôts investis pendant que vous êtes non-résident sont assujettis à un impôt spécial de 1% par mois et doivent être déclarés aux autorités fiscales par vous, comme l'exige la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Retrait

Un retrait de votre CELIAPP ne déclenche pas une nouvelle limite de droits de cotisation dans votre CELIAPP.

Un **impôt spécial de 1%** sera également imposé sur tout dépôt excédentaire au plafond prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. L'impôt de 1% par mois continuera de s'appliquer pour chaque mois que l'excédent demeure dans votre CELIAPP. L'impôt de 1% est applicable même si le montant excédentaire a été versé puis retiré durant le même mois. Il vous incombe de déclarer aux autorités fiscales tout montant excédentaire déposé dans votre CELIAPP, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

ÉNONCÉ SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

APPLICABLE AUX RÉGIMES DE PLACEMENT INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, AUX RENTES ET AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Le présent énoncé sur la protection des renseignements personnels s'applique aux produits de placement et aux rentes immédiates ou différées que vous pouvez souscrire auprès d'Assomption Vie (régimes individuels et collectifs, rentes et régimes de retraite), auxquels le présent énoncé réfère par l'emploi du terme « produit ». Aux fins du présent énoncé, les termes « vous » et « votre » font référence à vous et les termes « nous », « notre », « nos » et « la compagnie » désignent Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, ses employés, ses représentants et ses agents. Le terme « tiers » désigne les conseillers, les courtiers, les partenaires de distribution, les réassureurs ou les fournisseurs de services avec lesquels nous entretenons des liens commerciaux, y compris leurs employés, leurs représentants et leurs agents respectifs.

Objet

En signant le présent formulaire, vous consentez à ce que nous procédions à la collecte de vos renseignements personnels dans le but d'administrer votre produit, maintenant et à l'avenir, selon les conditions indiquées ci-dessous. Nous ne recueillons que les renseignements personnels dont nous avons besoin pour vous fournir les services qui sont associés à votre produit. Ces services comprennent : la tarification; l'administration; le règlement des réclamations; le versement d'une rente; la protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses déclarations; ainsi que l'évaluation et l'amélioration des mesures de protection et de sécurité.

Renseignements personnels que nous recueillons

Vos renseignements personnels peuvent inclure votre nom, votre adresse, votre adresse courriel, votre date de naissance, le nom de votre conjoint lorsque requis, vos informations financières de nature sensible telles que vos informations bancaires, vos revenus, votre numéro d'assurance sociale (NAS), etc. Avec votre consentement, nous pouvons également recueillir votre signature électronique ou numérique par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un système de fournisseur de services tiers. Dans un tel cas, nous recueillons les données justifiant la validité de votre signature, telles que l'heure et le lieu, y compris l'adresse de protocole Internet (adresse IP) associée à l'appareil électronique utilisé pour nous fournir votre signature. Si vous remplissez une proposition de produit ou un formulaire d'adhésion en ligne, nous recueillerons les données électroniques associées au processus électronique. Nous pouvons procéder à la collecte de ces données par l'intermédiaire d'un système de fournisseur de services tiers.

Utilisation

Vos renseignements personnels ne seront utilisés que dans le but pour lequel ils ont été recueillis. Seuls nous, ainsi que les tiers ayant besoin de vos renseignements personnels pour exécuter leurs fonctions, aurons accès à vos renseignements personnels. Nous pouvons également utiliser vos renseignements personnels dans le but de vous fournir des informations sur des produits ou des services connexes, ainsi que pour déterminer votre admissibilité à ceux-ci, lorsque nous jugeons que ces produits ou services peuvent répondre à vos besoins changeants. Vous pouvez retirer votre consentement à ce que nous utilisions vos renseignements personnels pour vous offrir d'autres produits ou services. Si vous souhaitez retirer votre consentement, vous pouvez nous contacter au 506 853-6040 ou au 1 888 577-7337, ou à l'adresse placements.retraite@assomption.ca.

Vous acceptez que nous utilisions vos renseignements personnels afin de nous conformer à toutes exigences légales et réglementaires, afin de confirmer votre identité et l'exactitude des renseignements que vous avez fournis ainsi que dans le but d'effectuer des recherches pour vous localiser et mettre à jour vos renseignements à votre demande.

Vous comprenez que nous n'utiliserons votre numéro d'assurance sociale (NAS) qu'en conformité aux lois fiscales, mais que nous pouvons également l'utiliser, dans des circonstances exceptionnelles, si nous devons vous localiser après avoir utilisé d'autres renseignements personnels de nature moins sensible. Le cas échéant, il est possible que nous devions contacter les autorités fiscales ou une agence de crédit dans le but d'obtenir votre plus récente adresse afin de vous localiser.

Si vous avez souscrit une rente, nous pouvons utiliser vos renseignements personnels, de manière continue, pour confirmer auprès d'un fournisseur de services tiers que vous êtes toujours en vie au moment du versement de la rente.

Communication

Au cours du processus d'administration de votre produit, nous pouvons être amenés à recueillir et à communiquer vos renseignements personnels avec des tiers, ceux-ci pouvant être tenus de remplir certaines obligations envers vous ou envers nous. Si votre produit consiste en un placement au sein d'un régime collectif ou consiste en un régime de retraite, nous pourrions également avoir besoin de recueillir et de communiquer vos renseignements personnels à votre employeur ou à l'administrateur du régime.

À moins qu'une loi ou une ordonnance d'un tribunal ne l'autorise ou ne l'exige, Assomption Vie ne divulguera pas vos renseignements personnels à d'autres parties sans votre consentement.

Protection

Afin d'assurer la confidentialité de vos renseignements personnels, nous établirons et conserverons un dossier vous concernant, conformément aux lois applicables. Nous pouvons également avoir recours à des services de tiers dont les serveurs sont situés au Canada ou ailleurs aux fins de conservation de vos renseignements personnels. Si vos renseignements personnels sont conservés dans un pays autre que le Canada, ceux-ci peuvent être assujettis aux lois en vigueur dans ce pays.

Dans le cadre de notre engagement envers vous concernant la protection de vos renseignements personnels, nous avons mis en place des contrats de sous-traitance avec des tiers avec lesquels nous partagerons vos renseignements personnels. Les contrats avec ces tiers prévoient une protection des renseignements personnels et des mesures similaires à celles que nous avons mises en place dans le cadre de notre engagement envers vous, dans le respect des lois et des réglementations en matière de protection des renseignements personnels.

Consentement

Dans le cadre de notre relation client avec vous, il peut arriver que vous ayez à remplir et à signer divers formulaires. En signant ces formulaires, vous nous autorisez à recueillir, à utiliser et à divulguer vos renseignements personnels, comme indiqué dans le présent Énoncé sur la protection des renseignements personnels. Toute modification apportée au consentement doit être approuvée par nous, par écrit.

Vous comprenez et acceptez que tout retrait de votre consentement peut nous placer dans l'impossibilité d'administrer votre produit et peut donc être considéré comme une demande de résiliation de votre contrat ou de votre régime collectif, nous obligeant à suspendre toute demande de service, y compris mais sans s'y limiter, le versement d'une rente ou d'un montant de prestation, le cas échéant.

Vous pouvez également retirer votre consentement à ce que nous utilisions vos renseignements personnels aux fins de la fourniture d'autres offres de produits ou de services, à l'exception de celles qui sont envoyées avec vos relevés. Si vous souhaitez retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation, à la conservation ou à la communication de vos renseignements personnels, vous pouvez nous contacter au 506 853-6040 ou au 1 888 577-7337, ou à l'adresse placements.retraite@assumption.ca.

COMPTE DE PLACEMENT ENREGISTRÉ, CIG & CIQ

(EN DATE DE JUIN 2026)

Comptes à intérêt garanti	Code des fonds
Compte à intérêt garanti non remboursable 1 an	CIGN1
Compte à intérêt garanti non remboursable 2 ans	CIGN2
Compte à intérêt garanti non remboursable 3 ans	CIGN3
Compte à intérêt garanti non remboursable 4 ans	CIGN4
Compte à intérêt garanti non remboursable 5 ans	CIGN5
Compte à intérêt garanti remboursable 1 an	CIR1
Compte à intérêt quotidien	CIQ

Nom des comptes	75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)		
	Sans frais de sortie		
	CB3 Séries D	CB2 Séries D	Séries E Commission de renouvellement élevée
COMPTES À RISQUE CIBLÉ			
Portefeuille conservateur (Assomption Vie)	1003	1103	703
Portefeuille équilibré (Assomption Vie)	1002	1102	702
Portefeuille équilibré croissance (Assomption Vie)	1001	1101	701
Portefeuille croissance (Assomption Vie)	1000	1100	700
Portefeuille Sélect Défensif (Assomption Vie)	1024	1124	724
Portefeuille Sélect Modéré (Assomption Vie)	1025	1125	725
Portefeuille Sélect Équilibré (Assomption Vie)	1026	1126	726
Portefeuille Sélect Croissance (Assomption Vie)	1027	1127	727
Portefeuille Sélect Croissance Améliorée (Assomption Vie)	1028	1128	728
COMPTES À DATE CIBLE			
SériesSmart Revenu (Assomption Vie)	1004	1104	704
SériesSmart 2025 (Assomption Vie)	1006	1106	706
SériesSmart 2030 (Assomption Vie)	1007	1107	707
SériesSmart 2035 (Assomption Vie)	1008	1108	708
SériesSmart 2040 (Assomption Vie)	1009	1109	709
SériesSmart 2045 (Assomption Vie)	1010	1110	710
SériesSmart 2050 (Assomption Vie)	1011	1111	711
SériesSmart 2055 (Assomption Vie)	1012	1112	712
SériesSmart 2060 (Assomption Vie)	1054	1154	754
SériesSmart 2065 (Assomption Vie)	1055	1155	755
REVENU FIXE			
Obligations canadiennes (Louisbourg)	1018	1118	718
Marché monétaire (Louisbourg)	1041	1141	741
Obligations à haut rendement (TD)	1037	1137	737
Obligations de sociétés (CI)	1040	1140	740
ACTIONS CANADIENNES			
Actions canadiennes (Louisbourg)	1015	1115	715
Comptes d'actions canadiennes de petite capitalisation (Louisbourg)	1016	1116	716
Momentum Canadian Equity (Louisbourg)	1017	1117	717
Comptes d'actions privilégiées (Louisbourg)	1019	1119	719
Actions canadiennes de base (Fidelity)	1020	1120	720
Actions canadiennes à faible volatilité (Fidelity)	1035	1135	735
Dividendes canadien (CI)	1029	1129	729

75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)

Nom des comptes	Sans frais de sortie		
	CB3 Séries D	CB2 Séries D	Séries E Commission de renouvellement élevée
ACTIONS ÉTRANGÈRES			
Actions américaines (Louisbourg)	1013	1113	713
Actions internationales (Louisbourg)	1014	1114	714
Croissance internationale (Fidelity)	1021	1121	721
Actions américaines - Ciblé (Fidelity)	1023	1123	723
Actions mondiales à faible volatilité (Fidelity)	1033	1133	733
Actions mondiales + (Fidelity)	1048	1148	748
Chefs de file mondiaux (CI/Black Creek)	1022	1122	722
Ressources mondiales (CI)	1030	1130	730
Marchés émergents (CI)	1034	1134	734
Actif réel mondial (CI)	1036	1136	736
Mondial de dividendes (CI)	1044	1144	744
Actions mondiales Greystone (TD)	1038	1138	738
Petites sociétés américaines (TD)	1039	1139	739
ÉQUILIBRÉ			
Répartition d'actifs canadiens (Fidelity)	1032	1132	732
Revenu mensuel (Fidelity)	1043	1143	743
Leadership climatique équilibré (Fidelity)	1045	1145	745
FNB simplifié équilibré (Fidelity)	1046	1146	746
FNB simplifié croissance (Fidelity)	1047	1147	747
Équilibré (Louisbourg)	1042	1142	742

Garantie à 75 % au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100 % du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 75 % de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct.

AUTORISATION LIMITÉE DE NÉGOCIER

Cette AUTORISATION LIMITÉE DE NÉGOCIER s'applique à tous les contrats de rente variable collectifs et individuels existants ou futurs, achetés auprès d'Assomption Vie par l'intermédiaire de l'agent nommé ci-dessous. Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser tous les contrats exclus de cette autorisation de négociation limitée.

Partie A : Renseignements sur le propriétaire/participant et l'agent

Nom du Propriétaire/participant

Date de naissance

Numéro de membre

Nom de l'Agent

Code de l'agent chez Assomption Vie

Partie B : Type de transactions

Par la présente autorisation limitée de négocier (ci-après désignée l'« autorisation ») relativement aux contrats de rente variable collectifs et individuels conclus avec Assomption Vie (ci-après désigné le « contrat »), vous autorisez votre agent à donner à Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie (ci-après désignée la « Compagnie ») des directives en votre nom concernant le traitement des transactions suivantes, conformément aux modalités du contrat de rente variable collectif et individuel pertinent que vous avez acheté ou achèterez auprès d'Assomption Vie par l'intermédiaire de l'agent nommé ci-dessus :

- a) Nouveaux dépôts et rachats ne dépassant pas 25 000 \$;
- b) Échange de titres faisant partie d'un même contrat;
- c) Transferts de fonds d'un contrat à un autre contrat existant auprès d'Assomption Vie;
- d) Modification des montants et de la proportion de la prime allouée à un fonds distinct;
- e) Modification aux directives concernant tout débit préautorisé tiré sur votre compte bancaire (suspension de retraits; changement de compte bancaire à partir duquel la prime est payée; montant, date et fréquence des retraits de votre compte bancaire).

Votre agent n'est cependant pas autorisé à s'adonner à une négociation discrétionnaire en votre nom, ce qui signifie qu'avant de donner quelque directive que ce soit à la Compagnie, votre agent doit dans chaque cas obtenir au préalable votre autorisation particulière.

Partie C : Autorisation du propriétaire/participant

Je soussigné, propriétaire/participant, autorise par la présente l'agent nommé ci-dessus à donner en mon nom des directives par écrit à la Compagnie et à signer tout document pertinent lié aux transactions dans (a) à (e) mentionnées dans la partie B de la présente autorisation, et ce, conformément aux directives particulières que j'ai données pour chaque transaction et pour tous les contrats actuels et futurs avec la Compagnie. Je reconnais que les directives que mon agent donne à la Compagnie en vertu du pouvoir que lui confère la présente autorisation ont la même validité que si j'avais transmis à la Compagnie des directives écrites et signées. Je reconnais que la Compagnie peut se fier à la présente autorisation et qu'elle acceptera les directives données par mon agent et agira conformément à celles-ci sans autre confirmation de ma part. Je comprends que je serai responsable de tous frais applicables ou payables à la Compagnie à la suite de ces transactions, y compris les frais de rachat (frais d'acquisition reportés) et les frais de transfert. Je comprends et conviens en outre que certaines directives données à la Compagnie par mon agent pourraient entraîner des conséquences sur le plan fiscal, dont je serai responsable.

Par la présente, je conviens que la Compagnie ne peut être tenue responsable de quelque manière que ce soit pour toute réclamation, mise en demeure ou action qui pourrait être formulée par moi-même ou par mes héritiers, administrateurs, successeurs, exécuteurs testamentaires ou bénéficiaires ou par un tiers en raison du fait que la Compagnie s'est fiée aux directives données par mon agent en vertu de la présente autorisation.

La présente autorisation est valable jusqu'à ce que la Compagnie reçoive, à son siège social situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick, une révocation écrite de cette présente autorisation limitée de négocier. Autrement, la présente autorisation arrivera à échéance à mon décès ou au moment où la Compagnie recevra la preuve de mon incapacité mentale ou de ma faillite ou à la suite d'un changement d'agent réalisateur de mon (mes) contrat(s). La présente autorisation n'a pas pour but de constituer une procuration perpétuelle relative aux biens, au sens des lois canadiennes en matière de procuration, accordée dans l'éventualité de mon incapacité mentale.

La présente autorisation a préséance et remplace toute autre autorisation que j'aurais antérieurement donnée à la Compagnie. La Compagnie peut, à sa seule discrétion, refuser d'accepter ou de traiter les transactions en vertu de la présente autorisation.

Je reconnais et confirme avoir lu, compris et accepté les modalités de la présente autorisation. Je reconnais également que la présente autorisation m'a été expliquée à mon entière satisfaction.

SIGNÉ le _____

Signature du propriétaire/rentier

Signature du témoin/de l'agent

Nom du témoin

Téléphone

Signature du conjoint (le cas échéant)

Signature du témoin/de l'agent

Nom du témoin

Téléphone

Partie D : Attestation de l'agent

Je, _____, reconnais avoir reçu la présente autorisation de la part du propriétaire/participant. J'accepte de me conformer et à respecter les modalités de la présente autorisation. Je comprends et consens à indemniser et à exonérer la Compagnie à l'égard de toute perte, poursuite ou mise en demeure de quelque nature que ce soit que la Compagnie pourrait subir ou engager en raison du fait que la Compagnie a agi en vertu de la présente autorisation ou qu'elle s'y est fiée.

Signature de l'agent

Date